



Vente de particulier à particulier

Par **lucy2b_old**, le **01/11/2007 à 12:07**

Suite à une annonce pour une voiture sur internet et après contact avec le propriétaire nous avons décidé d'acheter cette voiture qui était à Mulhouse alors que nous habitons Clermont Ferrand (+/- 500 kms). Le propriétaire nous a demandé un acompte par chèque ce que naïvement nous avons accepté (chèque de 300€). 1 semaine plus tard nous montons à Mulhouse et en arrivant le propriétaire nous dit que la voiture est en panne (vitre électrique coincée en bas). Après différents échanges plus ou moins courtois nous décidons de rentrer à Clermont sans voiture.

Quand est-il du chèque d'acompte. Le propriétaire est-il en droit de l'encaisser ? C'est une question mais pas vraiment le problème principal.

hier le propriétaire nous rappelle et nous dit que le fait d'avoir versé ce chèque d'acompte, nous a engagé et que nous devons acheter cette voiture (14000€ sont en jeux). Il est à noter que nous n'avons signé aucun document.

Entre temps nous avons acquis une autre voiture.

merci de votre réponse

J Marc

Par **Jurigaby**, le **01/11/2007 à 19:17**

Bonjour.

Ben oui, le contrat est valable..Et non seulement, vous devez verser l'acompte mais en plus

vous devez payer le reste..

L'absence d'écrit n'est pas une cause de nullité..